

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ACHAT D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE LOGICIELS STANDARDS : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

En application de l'article 28 l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la communauté d'agglomération du Grand Dax a proposé aux communes membres et à leurs établissements publics d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels standards.

Compte tenu des besoins de la ville de Dax et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Il est notamment prévu, conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales, l'attribution du marché par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe relatif à l'achat d'équipements informatiques et de logiciels standards,

DESIGNE Madame Nicole COUTANT en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres ad hoc et Madame Dominique DUDOUS en qualité de membre suppléant,

AUTORISE Monsieur le 1er adjoint au Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180920-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Septembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».